

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet " ZEB " (ou Rail 2000, 2ème étape)

Les investissements sur l'axe Lausanne-Genève et sur la ligne du Pied du Jura sont prioritaires et urgents

Le Conseil d'Etat, avec le soutien du Grand Conseil, demande à la Confédération la réalisation des investissements ferroviaires urgents et prioritaires sur l'axe Lausanne-Genève et sur la ligne du Pied du Jura. Ces améliorations de l'offre doivent être réalisées entre 2010 et 2020, comme prévu en 1998, lors du vote populaire, et non dès 2030, comme l'imagine la Confédération. Telle est en substance la réponse du Canton à la consultation fédérale sur le projet appelé " ZEB ".

Le projet " ZEB " de la Confédération se limite à assurer le financement de " l'offre de base " pour un montant de 5,2 milliards de francs. Il prévoit d'investir environ 620 millions en Suisse romande dans l'amélioration de la ligne Lausanne-Berne et du noeud de Lausanne, avec notamment la construction d'une 4ème voie entre Renens et Lausanne. L'étoffement de l'offre sur les lignes Lausanne-Genève et du Pied du Jura figure dans les " options d'extension ", dont le financement n'est pas assuré et qui sont repoussées au-delà de 2030.

Le Conseil d'Etat s'oppose avec la plus grande fermeté à cette approche qui ne correspond pas aux engagements pris en 1998, lors du vote populaire. Sur les 13,4 milliards de francs accordés pour Rail 2000, 5,9 ont été utilisés pour la 1ère étape; il reste donc 7,5 milliards pour la 2ème étape.

Le Conseil d'Etat juge qu'il est inacceptable que le projet " ZEB " ignore les besoins de développement du rail de la Suisse occidentale et de la métropole lémanique. Cette dernière est la 2ème de Suisse avec une population de 1,7 million d'habitants, répartis sur les territoires suisse et français; elle connaît une forte croissance démographique et économique. Le réseau routier et autoroutier étant régulièrement saturé, la croissance de la mobilité doit être absorbée en priorité par le réseau ferroviaire. Entre 2003 et 2006, les trains " grandes lignes CFF " Genève-Lausanne/Yverdon-les-Bains ont vu leur fréquentation croître de 27% (18% en moyenne suisse). Il est inconcevable que cette

évolution soit stoppée net par les déboires du Gothard. Le Gouvernement vaudois demande donc que les investissements sur la ligne du Pied du Jura et sur l'axe Lausanne-Genève soient réalisés entre 2010 et 2020.

La substance de cette prise de position figure également dans les réponses du Conseil d'Etat aux interventions parlementaires concernant la 3ème voie CFF et le projet ZEB, ainsi qu'à la pétition pour le renforcement des arrêts de train en gare de Rolle.

Les Conseils d'Etat vaudois et genevois adresseront par ailleurs prochainement un courrier à la Confédération pour lui faire part de leur détermination commune à obtenir la réalisation de ces infrastructures.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juillet 2007

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 - Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70